

SEANCE DU 26 MAI 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-six mai à vingt heures, les membres du Conseil Municipal proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle des fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Thierry BRUNET, Maire sortant, le 15/05/2020, conformément aux articles L2121-10 et L2122-8, et sous la présidence de Madame Marylène PERRIGAULT, la plus âgée des membres du conseil.

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : Mesdames et messieurs BRUNET, DOREAU, VANDENDORPE, AMIRAUULT, ANTOINE, SENDIM-DE-RIBAS-LIRA, GUERIN, AUBERTOT, FOUCTEAU-ESPINASSE, GREMAT, PERRIGAULT, SOUBISE, MINIER, LESCOP, GALLWA formant la majorité des membres en exercice.
Secrétaire de séance : Monsieur Quentin MINIER.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Thierry BRUNET Maire sortant, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux Mesdames et Messieurs PERRIGAULT Marylène, ANTOINE Caroline, AUBERTOT Cédric, AMIRAUULT Gérard, GALLWA Catherine, SENDIM-DE-RIBAS-LIRA Nathalie, LESCOP Giliane, GREMAT Brigitte, MINIER Quentin, SOUBISE Mathieu, DOREAU Philippe, BRUNET Thierry, GUERIN Isabelle, FOUCTEAU-ESPINASSE Adeline, VANDENDORPE Benoît.

2020/13 Election du Maire

Le Conseil municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;
Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;
Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 15

A déduire (bulletins blancs ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

A obtenu :

Monsieur Thierry BRUNET Quinze voix (15)

Monsieur BRUNET, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

2020/14 Détermination du nombre d'adjoints

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal les dispositions spéciales à l'élection des adjoints :

- Aux termes de l'article L2122-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a, dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du Conseil municipal.

- En vertu de l'article L2122-2, le Conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal : l'effectif du Conseil municipal de la commune de Marcilly-sur-Vienne étant de quinze membres, le nombre à ne pas dépasser est de quatre adjoints.

Le Maire propose la création de quatre postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents, la création de quatre postes d'adjoints au Maire.

2020/15 Election des adjoints

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la Présidence de Monsieur BRUNET Thierry élu Maire, à l'élection des adjoints.

ELECTION DU PREMIER ADJOINT :

Le dépouillement du premier tour scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Électoral : 0

RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Monsieur Philippe DOREAU, quinze voix : 15

Monsieur Philippe DOREAU, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé **adjoint** et a été immédiatement installé.

ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT :

Le dépouillement du premier tour scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Électoral : 0

RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Monsieur Benoît VANDENDORPE, quinze voix : 15

Monsieur Benoît VANDENDORPE, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé **adjoint** et a été immédiatement installé.

ELECTION DU TROISIEME ADJOINT :

Le dépouillement du premier tour scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Électoral : 0

RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Madame Isabelle GUERIN, quinze voix : 15

Madame Isabelle GUERIN, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé **adjointe** et a été immédiatement installé.

ELECTION DU QUATRIEME ADJOINT :

Le dépouillement du premier tour scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Électoral : 0

RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Monsieur Gérard AMIRAULT, quinze voix : 15

Monsieur Gérard AMIRAULT, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé **adjoint** et a été immédiatement installé.

Informations

Prochaine réunion du Conseil municipal : Mardi 9 juin 2020 à 20 heures.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21h00

Fait et délibéré les an, mois et jour susdits.

Le Maire
Thierry BRUNET

Séance du 26 MAI 2020 : liste des délibérations et tableau des visas

2020/13 Election du Maire
2020/14 Détermination du nombre d'adjoints
2020/15 Election des adjoints

BRUNET Thierry	
DOREAU Philippe	
VANDENDORPE Benoît	
GUÉRIN Isabelle	
AMIRAUT Gérard	
PERRIGAULT Marylène	
ANTOINE Caroline	
AUBERTOT Cédric	
GALLWA Catherine	
SENDIM-DE-RIBAS-LIRA Nathalie	
LESCOP Giliane	
GRENAT Brigitte	
MINIER Quentin	
SOUBISE Mathieu	
FOUCTEAU-ESPINASSE Adeline	